

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 12-001655 / 51657507
Honegger SA, 1700 Fribourg
Nettoyage des locaux après la production: site «Produits d'Epagny SA»,
Rte de Gruyères 4, 1663 Epagny.
Horaire indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.11.2012–31.10.2015 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 13-001592 / 50002529
Nestlé Suisse S.A. Fabrique de Broc Fabrication de Chocolats, 1636 Broc
Production chocolat, secteurs: confiserie, tablette, conditionnement et expédition.
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
171 H, 315 F
01.08.2013–31.03.2014 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

10 septembre 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail